

64.1



PROTOCOLE D'ACCORD D'ETABLISSEMENT

* * *

La Direction et les Organisations syndicales de l'Etablissement de Malakoff conviennent que les trois monteurs truquistes bénéficient au titre de leur technicité accrue de :

- deux échelons supplémentaires ;
- la prime de technicité (mille francs mensuels bruts).

Ces mesures prennent effet au 1er janvier 1998.

Fait à Malakoff, le 8 janvier 1998

Les Organisations syndicales

La Direction

CFOT

CFTC

CGC

S.A.P